

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 avril 2024

Membres présents : 14 cf. pièce jointe

Membres excusés :

Monsieur SANCHEZ
Madame LAVENETTE

Membres invités :

Monsieur LAMA, agent comptable
Madame PERRAULT

Le quorum étant atteint, **14** membres présents, la séance est ouverte à 18h45.

Secrétariat de séance : Mme **MONDE** se propose comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du CA du 05/02/2024.
3. Présentation du compte financier 2023.
4. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.
5. Présentation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour l'année 2024-2025 6.
Présentation des modalités de financement d'un voyage scolaire (ZWOLLE 06-2024)
7. Présentation des indicateurs de résultats du lycée Antonin Carême.
8. Consultation du conseil d'administration relative à la mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée Antonin Carême.
9. Présentation des tarifs de restauration scolaire des lycées publics d'Île-de-France pour l'année scolaire 2024-2025
10. Questions financières diverses :
 1. Dotation complémentaire de la région pour le gardiennage de l'internat. (Pour information)
 2. Réponse à une demande de remise gracieuse et d'étalement d'une dette
 3. Solde des comptes créditeurs de GEC - déchéance quadriennale
11. Questions diverses :
Révision du calendrier des PFMP année 2023/2024

Départ de Monsieur MONIN à 18h50. 13 présents

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

2. Approbation du compte-rendu du CA du 05/02/2024.

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

3. Présentation du compte financier 2023.

La présentation du compte financier est faite par la secrétaire générale et l'agent comptable (voir annexes)

Il s'agit de dresser un bilan comptable et financier.

Aucun prélèvement n'a été effectué au cours de l'année 2023.

Il est à noter l'effort accompli par le restaurant pédagogique qui augmente ses recettes.

Le plan d'économie mis en place cette année porte également ses fruits, avec un effort constaté par l'ensemble des services. Certaines sommes économisées ont été réinjectées dans d'autres services, notamment pour l'entretien des locaux du fait d'une forte hausse du prix des produits.

Le CFA EVE constitue également une source de revenus supplémentaires, ainsi que la taxe d'apprentissage qui a été plus conséquente cette année.

L'agent comptable souligne la bonne gestion financière du lycée.

Concernant le taux de recouvrement, une baisse est constatée liée à un retard de traitement des dossiers (arrivée d'un nouveau personnel qui devait être formé).

Les dettes concernent prioritairement le paiement de l'internat.

Cependant, cette dégradation est constatée dans d'autres établissements.

La taxe d'apprentissage est essentiellement versée par nos fournisseurs, les entreprises locales par le biais du réseau de la municipalité et nos entreprises partenaires (PFMP).

Le résultat de l'exercice est excédentaire d'environ 65 000 euros. Le fond de roulement est augmenté.

La situation financière et comptable est saine.

Arrêt des comptes de l'exercice 2023 au volume de recettes et de dépenses du compte financier.

VOTE	13 POUR	00 CONTRE	00 ABS
------	---------	-----------	--------

Affectation du résultat de l'exercice budgétaire.

VOTE	13 POUR	00 CONTRE	00 ABS
------	---------	-----------	--------

Le résultat excédentaire sera réutilisé pour améliorer et entretenir le lycée.

Départ de Monsieur LAMA et de Madame PERRAULT à 19h23.

4. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.

Dans le cadre des travaux de rentrée, deux propositions ont été faites aux équipes pédagogiques. L'une d'entre elles a reçu l'adhésion des équipes pédagogiques. Il s'agit de faire une structure pédagogique avec 4 classes de MRC avec des effectifs à 20/21 élèves maximum (voir annexes)

VOTE	13 POUR	00 CONTRE	00 ABS
------	---------	-----------	--------

5. Présentation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour l'année 2024-2025

Compte tenu de la mise en œuvre de l'allocation de PFMP, le calendrier a dû être ajusté afin de permettre le versement de la gratification (voir annexes).

VOTE	13 POUR	00 CONTRE	00 ABS
------	---------	-----------	--------

6. Présentation des modalités de financement d'un voyage scolaire (ZWOLLE 06-2024)

L'établissement propose une mobilité à deux de nos élèves à ZWOLLE (voir annexes)

Il n'y a pas de participation des familles ; les fonds ERASMUS couvrant la totalité des charges.

Un forfait de 50 euros par élève sera attribué par les fonds ERASMUS pour leur permettre de financer d'éventuelles dépenses.

VOTE	13 POUR	00 CONTRE	00 ABS
------	---------	-----------	--------

7. Présentation des indicateurs de résultats du lycée Antonin Carême.

Courant mars, l'établissement a été destinataire des indicateurs de résultats pour la session 2023.

La valeur ajoutée passe de -11 à -7 points.

De grandes différences persistent à l'intérieur des différents examens. Une marge de progrès conséquente reste à accomplir.

8. Consultation du conseil d'administration relative à la mise en œuvre du vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du lycée Antonin Carême.

Nous avons la possibilité de proposer un vote électronique via PRONOTE pour les représentants des élèves.

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

9. Présentation des tarifs de restauration scolaire des lycées publics d'Île-de-France pour l'année scolaire 2024-2025

Pour information, la secrétaire générale présente les nouveaux tarifs de restauration définis par la région Ile-De-France (voir annexes)

A la rentrée prochaine, toutes les tranches subissent une hausse tarifaire de quelques centimes, hormis la première tranche.

Le tarif de référence augmente de 7 centimes, de 3,30 à 3,37 euros.

10. Questions financières diverses

1. Dotation complémentaire de la région pour le gardiennage de l'internat.

2. Réponse favorable à une demande de remise et d'étalement de la dette.

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

3. Solde des comptes créditeurs de GEC - déchéance quadriennale

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

11. Questions diverses.

1. Modification du calendrier de PFMP pour cette année 2023/2024 pour permettre la rétribution des élèves. Cela concerne les élèves de CAP (voir annexes)

VOTE 13 POUR 00 CONTRE 00 ABS

Fin de séance à 20h18.

La secrétaire de séance



Régine MONDÉ

Le président du conseil
d'administration



<ul style="list-style-type: none">• Représentants élus des élèves- M. KHTAR Zakaria- M. BA Ibrahima- Mme AZHAR Iqra- Mme SOLBIAC Laïane- Mme ARRU Elisa-Louise• Invité : agent comptable- M. LAMA Wilfrid				<ul style="list-style-type: none">- M. SILA Malik- Mme TCHONANG Nya- M. GAZALIOU Arafat--	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

2023

Lycée Antonin CAREME



**Compte Financier
(Compte rendu de
Gestion
Ordonnateur)**

Conseil d'Administration
du lundi 22 avril 2024

RAPPORT DU CHEF D'ETABLISSEMENT CONCERNANT LE COMPTE FINANCIER 2023

Qu'est ce que le compte financier ?

Le compte financier de l'établissement préparé pour l'exercice écoulé, par l'agent comptable en fonction, est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, il rend compte des **résultats de l'exercice** en retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes de l'établissement ce qui aboutit au **bilan de l'exercice**.

Le compte financier, visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures, est arrêté par le conseil d'administration avant l'expiration du 4^{ème} mois suivant la clôture de l'exercice, après avoir entendu l'agent comptable.

Il est donc obligatoirement soumis au Conseil d'Administration au plus tard le 30 avril suivant la clôture de l'exercice.

1- Remarques générales

Le Budget Initial 2023 voté par le Conseil d'Administration comprend 224.989 € de dotation globale de fonctionnement répartis comme suit :

SERVICES	2022		2023	
SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES	33 608,00 €	15%	31 800,00 €	14%
SERVICE VIE DE L'ELEVE	13 350,00 €	6%	8 350,00 €	4%
SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	175 501,00 €	78%	184 839,00 €	82%
TOTAL	224 481,00 €		224 989,00 €	

Celui-ci a été équilibré lors de sa constitution avec un prélèvement sur le fond de roulement d'un montant de 4.492, 78 euros destinés aux charges d'administration et de logistique.

Aucun autre prélèvement sur le fond de roulement n'a été réalisé au cours de l'année 2023.

2-1- Service « Activités Pédagogiques »

Le Service Général A.P. *Activités pédagogiques*, retrace essentiellement les dépenses pédagogiques et les projets particuliers développés par l'établissement (projet d'établissement, activités péri-éducatives, sorties, voyages)

Il permet également de suivre les encaissements et dépenses relatifs aux objets confectionnés ainsi que la taxe d'apprentissage

SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Enseignement général	15 984,33 €	9 680,74 €	14 875,45 €	12 213,80 €
Hotellerie	83 951,39 €	68 953,25 €	90 546,02 €	105 947,14 €
Tertiaire	12 706,66 €	3 191,62 €	13 877,64 €	12 889,37 €
Taxe d'apprentissage	6 553,00 €	417,20 €	6 589,47 €	10 228,82 €
Mobilité	34 977,69 €	19 445,72 €	34 977,69 €	19 445,72 €
Projets pédagogiques	260,34 €	939,11 €	354,24 €	939,11 €
Voyages	25 058,10 €	108 829,76 €	7 540,00 €	108 829,51 €
Variation de stocks	1 781,23 €	2 219,89 €		
Totaux	181 272,74 €	213 677,29 €	168 760,51 €	270 493,47 €

Il convient de noter que la taxe d'apprentissage, que nous percevons chaque année de différentes entreprises partenaires, n'a cessé de diminuer passant de 20.000 euros les meilleures années à 6.589 euros pour l'année 2022 suite aux différentes réformes liées à cette taxe.

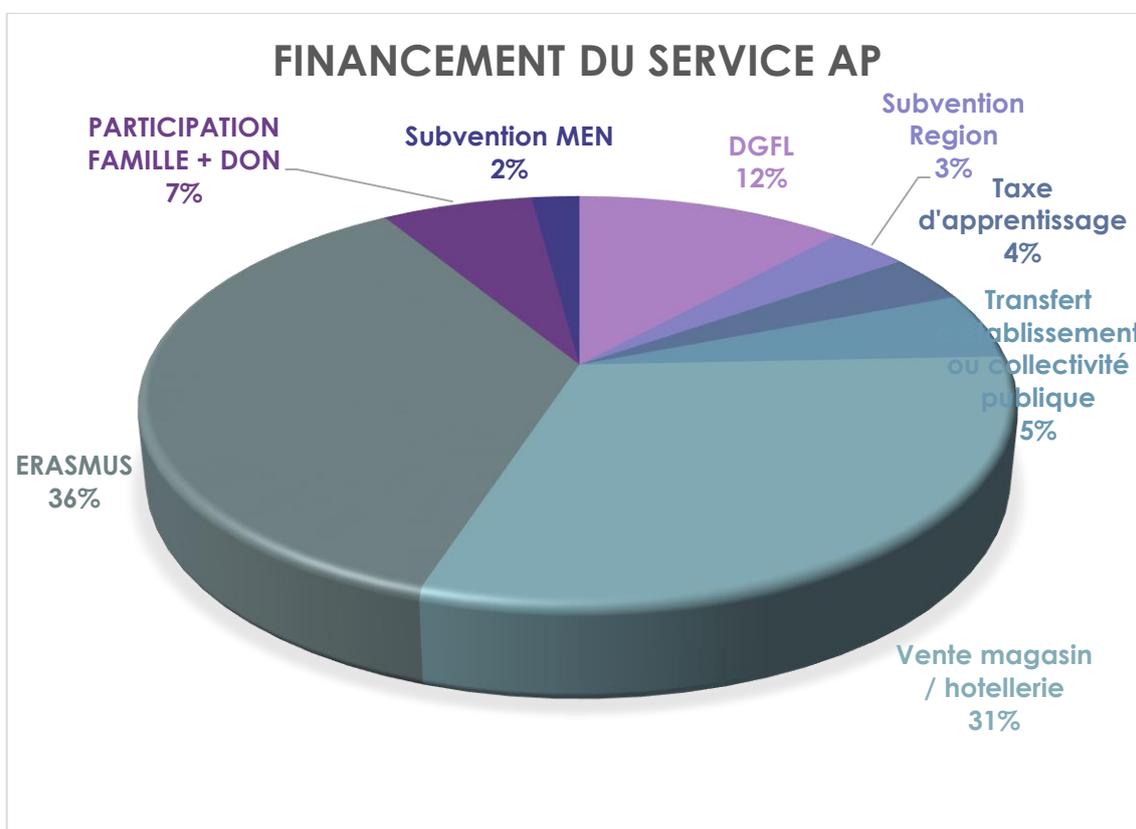
Néanmoins, le travail de communication et de publicité des équipes administratives et pédagogiques, nous ont permis de récolter la somme de 10.229 euros.

Il convient également de souligner les efforts remarquables de la section hotellerie qui a augmenté les recettes du restaurant pédagogique de 33,14% par rapport à l'année 2022, passant ainsi de 55.580 euros à 74.000 euros de recettes.

En 2023, nous avons mis en place un plan d'économie visant à réduire certaines dépenses que nous avons pu compenser notamment par l'optimisation des outils à notre disposition.

Ces économies ont porté essentiellement sur les consommables informatiques (cartouches / toner) et les méthodes de communication avec l'extérieur, à savoir, les affranchissements.

C'est 14.000 euros d'économies qui ont pu être réaffectés en partie sur les lignes budgétaires en déficit tel que les produits d'entretien qui ont vu leur prix augmenter considérablement.



2-1- Service « Vie de l'élève »

Le Service Général V.E. *Vie de l'élève* retrace d'une part des dépenses liées à des projets particuliers développés par l'établissement et d'autre part des aides apportées aux élèves par le biais de subventions de l'Etat ou de la collectivité territoriale de rattachement.

SERVICE VIE DE L'ELEVE				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Action	14 675,61 €	25 235,07 €	29 623,95 €	27 937,06 €
Aides	56 747,18 €	84 288,06 €	56 747,18 €	84 288,06 €
Budget d'autonomie	9 050,02 €	10 421,67 €	9 050,02 €	10 421,67 €
Projets pédagogiques	6 944,56 €		278,80 €	
Réussite	4 939,20 €	8 425,56 €	7 940,84 €	8 425,56 €
Totaux	92 356,57 €	128 370,36 €	103 640,79 €	131 072,35 €

Utilisation du fonds social :

Année	2021		2022		2023	
	Montant de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant de l'aide	Nombre de familles aidées
Cantine	140,60 €	4	3 858,90 €	19	180,00 €	4
Internat						
Equipement, tenue Pro	2 296,44 €	8	2 421,46 €	7	357,34 €	2
Transport	45,60 €	1			19,10 €	1
TOTAL DONS FONDS SOCIAUX	2 482,64 €	13	6 280,36 €	26	556,44 €	7

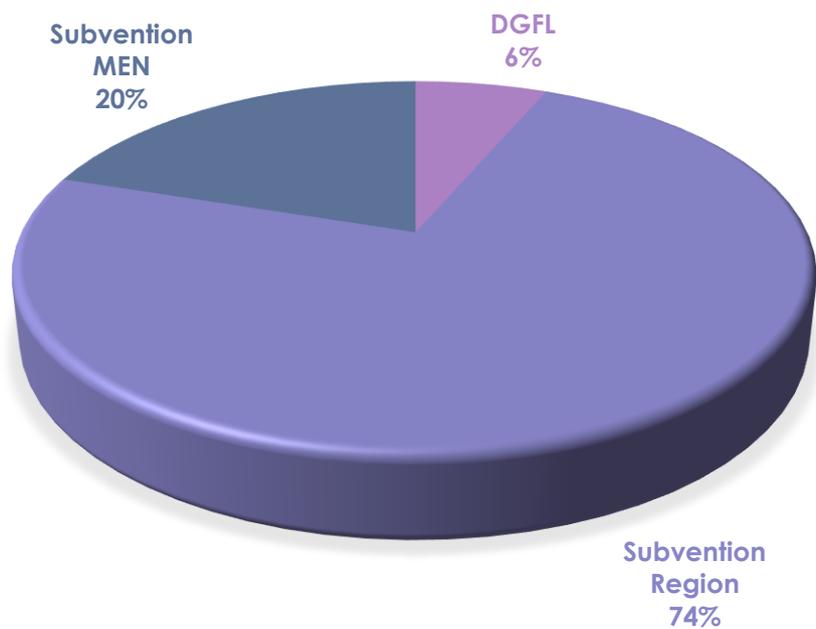
Aide à la restauration scolaire et à l'hébergement :

Depuis septembre 2019, le tarif des repas est indexé sur l'indice des prix à la consommation COICOP 11.1.2.0.1 Cantines – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire, à ce titre ils sont actualisables annuellement.

Indice Quotien Familial	≤183	≤353	≤518	≤689	≤874	≤1078	≤1333	≤1689	≤2388	≥2389
Tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Prix du repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
RRR									0,55 €	1,10 €
Prix payé par l'élève	0,50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €
Nb de demi-pensionnaires	31	15	69	81	101	80	40	36	39	11

Montant de la compensation versée par la Région Ile de France pour l'année 2023 : 12.515 euros

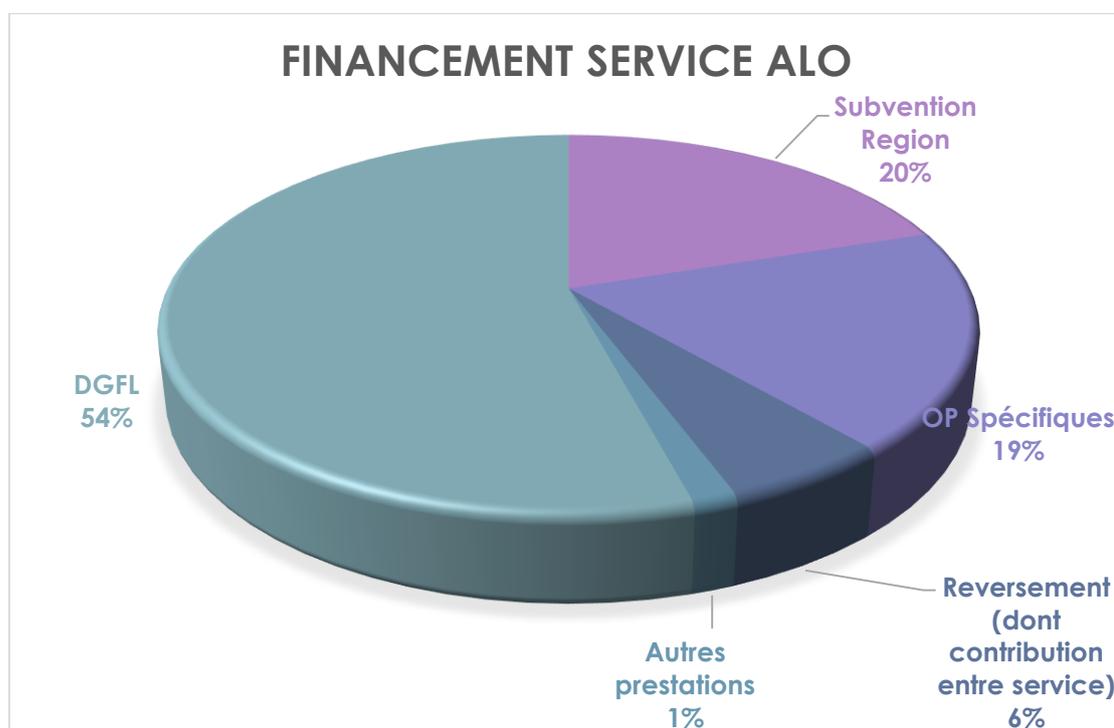
FINANCEMENT SERVICE VE



2-3- Service Administration et logistique

Le Service Général ALO *Administration et logistique* retrace les dépenses de fonctionnement général et administratif de l'établissement (mobilier, matériel, téléphonie, viabilisation, entretien...)

SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Charges courantes	58 037,29 €	43 284,60 €		
Contrats		75 045,32 €		
Entretien	158 584,10 €	15 990,46 €	245 214,50 €	253 554,23 €
Hygiène		24 945,54 €		
Logistique		13 832,21 €		
OP Spécifiques	80 295,96 €	70 175,08 €	75 118,73 €	64 233,08 €
Sécurité	40 001,80 €	38 245,43 €		
Travaux / Equipement sur subvention	22 512,59 €	18 586,41 €	22 512,59 €	18 586,41 €
Viabilisation	23 038,52 €	35 699,92 €		
Recettes internes				5 086,73 €
Totaux	382 470,26 €	335 804,97 €	342 845,82 €	341 460,45 €



2-4- Service Restauration et hébergement

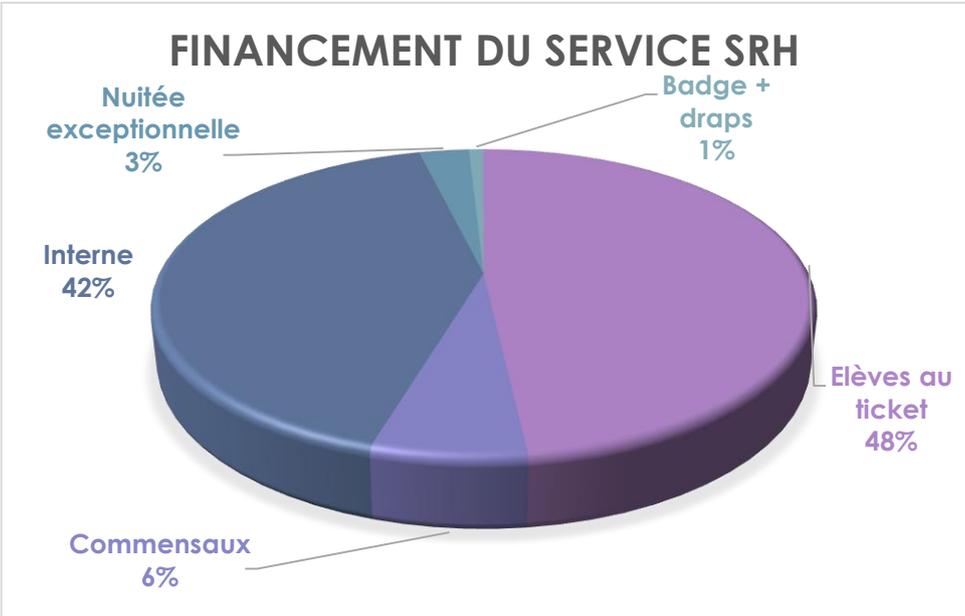
Le Service Spécial S.R.H. *Service de restauration et d'hébergement* permet de suivre le fonctionnement financier de la demi-pension et de l'internat.

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Denrées	88 060,54 €	92 426,08 €	134 089,70 €	126 669,03 €
Fournitures	7 406,91 €	3 177,56 €		
Hygiène	7 018,87 €	4 932,89 €		
Reversement	20 648,77 €	27 141,81 €		
Variation de stock	- 3 331,03 €	- 1 099,45 €		
Totaux	119 804,06 €	126 578,89 €	134 089,70 €	126 669,03 €

Le service SRH participe au fonctionnement général de l'établissement (charges communes, viabilisation...) à hauteur de 19.342,63 €.

Les reversements à la collectivité sont de 4.151 € pour le Fonds commun Régional des services d'hébergement, et de 3.648 € pour le reversement sur recettes de restauration.

	2020	2021	2022	2023
Recettes DP	46 157,57 €	48 266,43 €	65 387,28 €	69 210,28 €
Recettes internat	46 801,71 €	58 309,10 €	67 435,42 €	56 365,25 €
Recettes totales	92 959,28 €	106 575,53 €	132 822,70 €	125 575,53 €
Tarif annuel forfait internat	1 764,00 €	1 764,00 €	1 764,00 €	1 764,00 €
Tarif annuel forfait interne externé	1 092,60 €	1 092,60 €	1 092,60 €	1 092,60 €
Tarif élèves ticket	1,52 à 4,05	0,50 à 4,09	0,50 à 4,09	0,50 à 4,40
Nb d'internes	46	57	55	46
Nb d'internes-externés	4	3	3	2
Nb de DP (inscrits)	458	499	558	463
Nb d'inscrits au lycée au 1er septembre	688	697	666	667
% de DP	66,6%	72%	84%	69%
% d'internes	6,7%	8%	8%	7%



2-5- Service Bourses nationales

Le Service spécial S.B.N. *bourses nationales*, permet le suivi des bourses versées par l'Etat.

SERVICE DES BOURSES				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Bourses nationales	204 129,58 €	200 718,06 €	204 129,58 €	200 718,06 €
Totaux	204 129,58 €	200 718,06 €	204 129,58 €	200 718,06 €

Ce service ne fonctionne que sur les subventions versées par l'Etat.

	2019	2020	2021	2022	2023
ECHELON 6	62	34	52	59	56
ECHELON 5	30	44	20	31	23
ECHELON 4	41	25	44	46	37
ECHELON 3	26	40	37	36	31
ECHELON 2	37	21	36	37	29
ECHELON 1	34	57	37	45	46
Total élèves boursiers	230	221	226	254	222

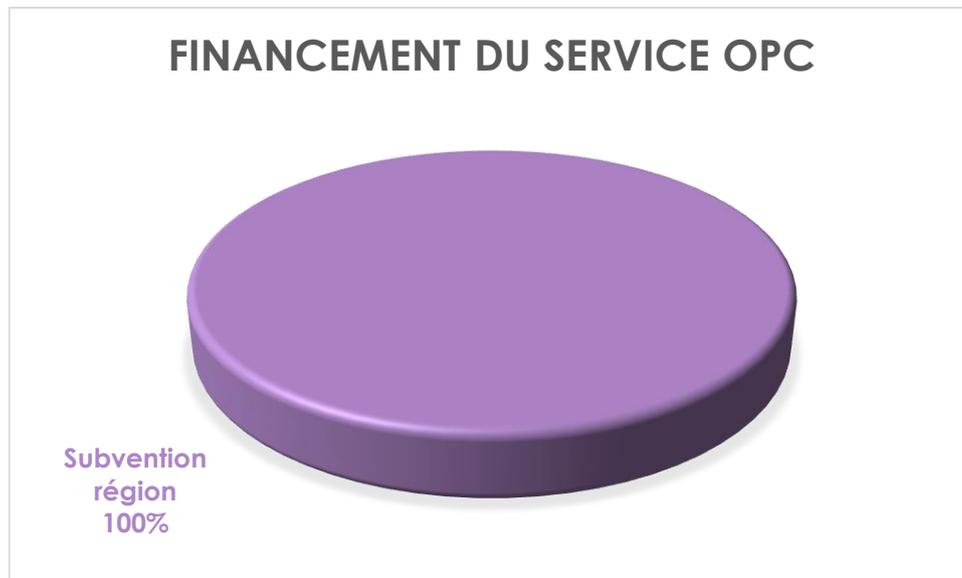
2-6- Service Opérations en capital

Enfin, la section d'investissement O.P.C. *opérations en capital*, fait apparaître des acquisitions de matériels, ceux dont le coût d'achat est supérieur à 800,00 € hors taxes.

SERVICE OPERATION EN CAPITAL				
Domaines	DEPENSES		RECETTES	
	2022	2023	2022	2023
Investissement SRH	87 230,90 €	47 243,56 €	86 667,50 €	47 243,56 €
Investissement AP	8 551,85 €			
Totaux	95 782,75 €	47 243,56 €	86 667,50 €	47 243,56 €

Le service a été abondé exclusivement par des subventions de la collectivité de rattachement.

FINANCEMENT DU SERVICE OPC



2-7- Service Brevet de Technicien Supérieur – Management Commercial Opérationnel

Le lycée Antonin CAREME assure par délégation du Centre de formation EVE, la formation par apprentissage des élèves de la section BTS Management commercial opérationnel depuis le 4 septembre 2023. Le lycée met à disposition du CFA, les locaux, le matériel ainsi que les intervenants, enseignants et administratifs.

A ce titre, et selon les termes de la convention qui lie le CFA et le Lycée Antonin CAREME par le biais de leur représentant, un remboursement des sommes réellement engagées est effectué une fois par trimestre.

SERVICE BTS		
Domaines	DEPENSES	RECETTES
	2023	2023
FOURNITURE / MATERIEL	1 568,00 €	21 795,13 €
MATIERE ŒUVRE	7 012,26 €	
REMUNERATION INTERVENANTS	13 214,87 €	
Totaux	21 795,13 €	21 795,13 €

Le total général des dépenses sur l'exercice 2023 s'élève à 1.074.188,26 €.

Le total général des recettes sur l'exercice 2023 s'élève à 1.139.452,05 €.

L'Ordonnateur du budget,

L'adjoint Gestionnaire

Pascal FORTIN

Sabrina GAUTIER

2023

Lycée Antonin CAREME



Compte Financier 2023
Rapport de l'Agent
Comptable

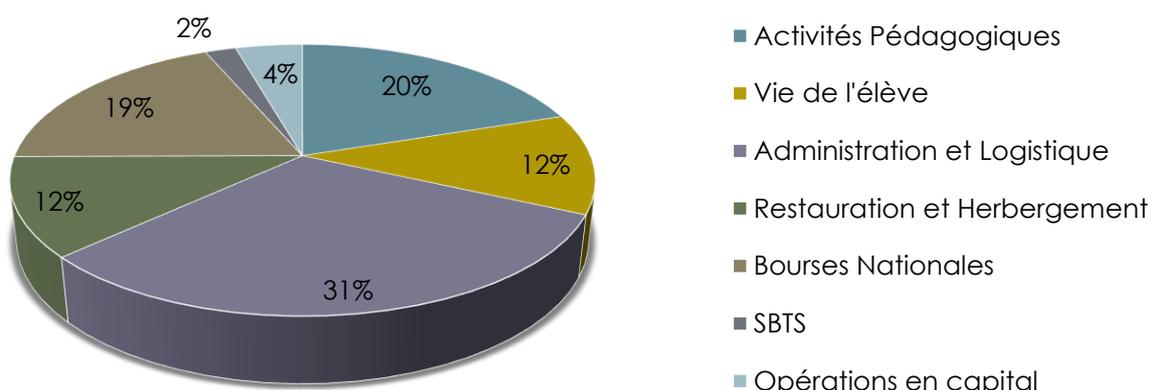
Conseil d'Administration
du 21 avril 2024

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE CONCERNANT LE COMPTE FINANCIER 2023

1 - PRINCIPAUX INDICATEURS

Répartition des dépenses par service

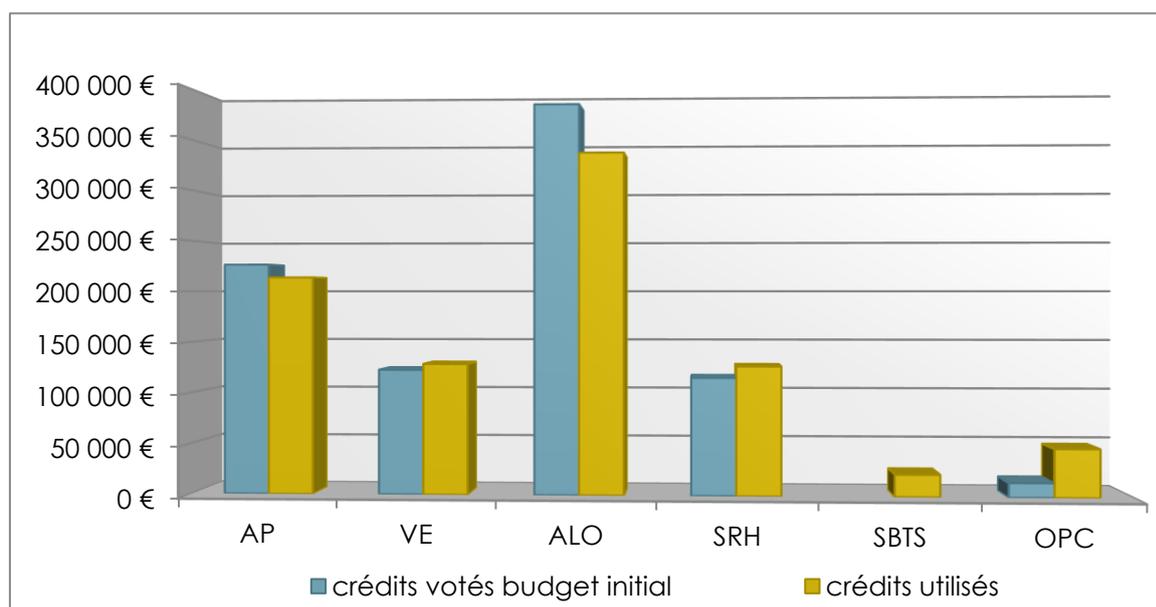
Dépenses par services en 2023



La répartition des dépenses par services demeure proche de celle constatée en 2022 :

- Les dépenses pédagogiques, aides financières, restauration et administratives/ logistiques sont globalement similaires (17%, 9%, 35% et 11% en 2022)
- Notons tout de même moins d'investissements par rapport à 2022 (4% vs 9% en 2022) et l'apparition d'un nouveau service SBTS lié aux formations en BTS du CFA, représentant 2% des dépenses.

Utilisation des crédits votés



L'exécution des crédits est proche des montants de crédits votés : 99% au global, sans compter le service SBTS non prévu au budget initial.

En détail :

- Le service Activités Pédagogiques : 94%
- Le service Vie de l'Elève : 105%
- Le service Administration et Logistique : 88%

Taux de recouvrement

	2020	2021	2022	2023	2023*
Montant annuel des créances					
Janvier-Mars	16 059,35 €	20 197,80 €	14 578,79 €	19 110,00 €	12 379,54 €
Avril-Juin	0,00 €	7 683,20 €	24 173,35 €	11 240,60 €	7 293,84 €
Septembre Décembre	29 998,80 €	29 517,60 €	28 615,38 €	21 364,00 €	17 283,60 €
Total créances	46 058,15 €	57 398,60 €	67 367,52 €	51 714,60 €	36 956,98 €
Impayés de l'exercice					
Nombre de créances	25	19	19	28	28
Montant	4 762,07 €	3 694,40 €	5 389,18 €	8 653,04 €	8 653,04 €
Impayés années antérieures					
Nombre de créances	6	11	5	11	11
Montant	961,83 €	1 977,60 €	990,04 €	2 794,15 €	2 794,15 €
Créances au contentieux					
Nombre de dossiers	4	0	0	0	0
Nombre de débiteurs	3	0	0	0	0
Montant	1 322,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total impayés	7 046,56 €	5 672,00 €	6 379,22 €	11 447,19 €	11 447,19 €
taux de recouvrement	85%	90%	91%	78%	69%

* une fois les aides (Equitable et bourses) déduites

Le taux de recouvrement de l'établissement a diminué en comparaison aux précédents exercices.

Ceci dû en grande partie par un changement de personnel en septembre qu'il a fallu former, ce qui a causé un retard dans l'envoi des factures et donc du paiement de celles-ci.

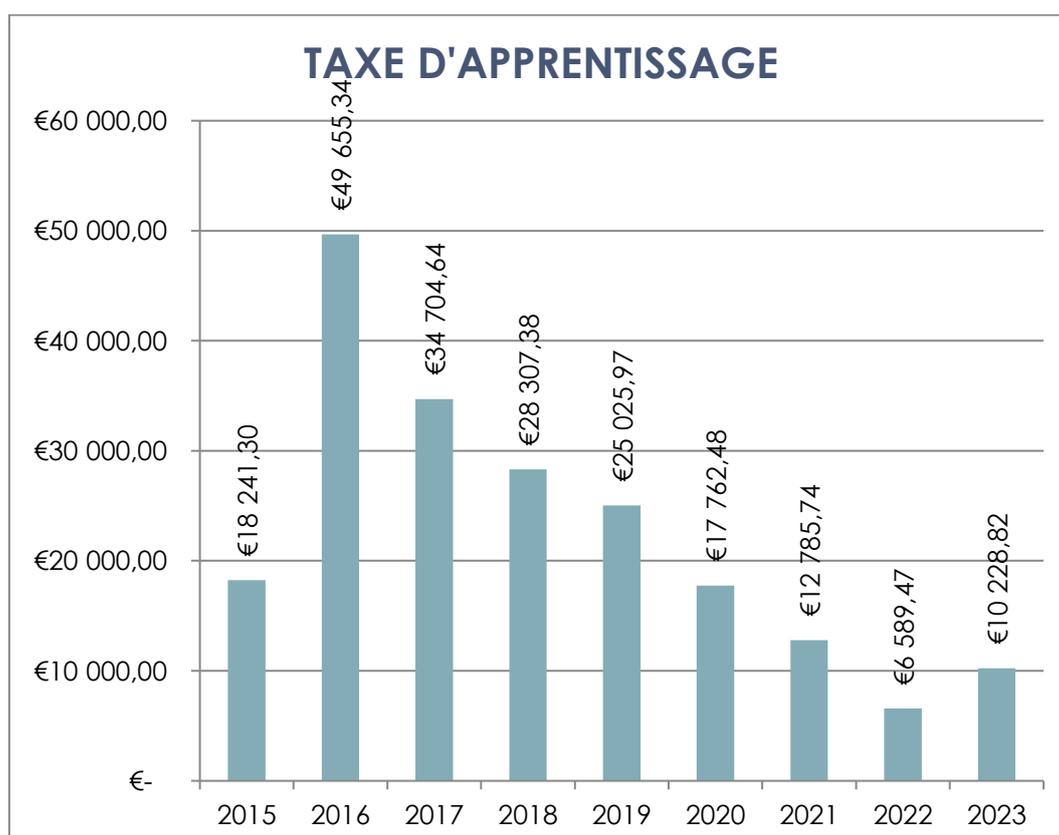
Evolution des recettes de la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage a longtemps constitué une ressource importante pour le bon fonctionnement des établissements scolaires à caractère professionnel. Elle est calculée sur la base de la masse salariale des entreprises qui y sont soumises.

Auparavant, les recettes de taxe d'apprentissage dépendaient des campagnes de collectes mises en place au sein de l'établissement, ainsi que de la conjoncture économique du secteur d'activités. Depuis 2023, les entreprises ne versent plus le solde de leur taxe d'apprentissage aux établissements mais via la plateforme SoLTéA. Ceci a entraîné une nouvelle chute des recettes pour l'établissement.

Cette année, nous avons recetté 10228.82€€.

En 7 ans, la Taxe d'apprentissage a été divisée par 3.



2 - RESULTAT AU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat 2023

Le résultat de l'exercice est de +65 263.79€

DETERMINATION DU RESULTAT

<i>fonctionnement</i>	<i>Charges</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de gestion</i>	<i>Prlvt s/ FdR</i>
Activités pédagogiques	213 677,29	270 493,47	56 816,18	
Vie de l'Elève	128 370,36	131 072,35	2 701,99	
Administration et logistique	335 804,97	341 460,45	5 655,48	4 492,78
<i>Total Service Général</i>	<i>677 852,62</i>	<i>743 026,27</i>	<i>65 173,65</i>	
Restauration	126 578,89	126 669,03	90,14	
Bourses nationales	200 718,06	200 718,06	0,00	
SBTS	21 795,13	21 795,13	0,00	
<i>Total Services Spéciaux</i>	<i>349 092,08</i>	<i>349 182,22</i>	<i>90,14</i>	<i>0,00</i>
<i>Opérations en capital</i>	<i>47 243,56</i>	<i>47 243,56</i>	<i>///</i>	
TOTAL GENERAL	1 074 188,26	1 139 452,05	65 263,79	

Il se décompose comme suit:

- le service général pour un excédent de +65 173.65 € (amortissements déduits)
- le service de restauration (SRH) pour un excédent de + 90.14 €.

Considérant les totaux généraux (sections de fonctionnement et d'investissement soit l'ensemble des services) :

- Les **dépenses** sur l'exercice 2023 sont de 1 074 188.26€ (1 075 0815.96€ en 2022)
- Les **recettes** sur l'exercice 2022 sont de 1 139 452.05€ (1 040 133.90€ en 2022).

En déduisant des dépenses de fonctionnement les amortissements réels de l'année (5 942€), on obtient une capacité d'autofinancement de +71 205.79 €.

	2020	2021	2022	2023
Dépenses	869 024,69 €	977 134,16 €	1 075 815,96 €	1 074 188,26 €
Recettes	900 246,23 €	913 998,82 €	1 040 133,90 €	1 139 452,05 €
Résultat Budgétaire	31 221,54 €	-63 135,34 €	-35 682,06 €	65 263,79 €
<i>Immo sur FdR</i>	13 617,76 €	10 551,10 €	9 115,25 €	
Résultat Comptable	44 839,30 €	-52 584,24 €	-26 566,81 €	65 263,79 €

Détermination du Fonds de Roulement 2023

	<i>FdR au 31/12/2022</i>	<i>Immo s/ prlvt sur fonds propres</i>	<i>Résultat 2023</i>	<i>FdR au 31/12/2023</i>
FdR Sgal Dispo	49 458,73 €		73 335,54 €	122 794,27 €
FdR SRH Dispo	114 669,13 €		-1 009,31 €	113 659,82 €
Patrimoine	37 348,61 €		-5 942,00 €	31 406,61 €
Stock pédagogique	13 717,23 €		-2 219,89 €	11 497,34 €
Stock de denrées	5 391,75 €		1 099,45 €	6 491,20 €
Fonds de Roulement	220 585,45 €			285 849,24 €
FdR disponible (hors patrimoine)	183 236,84 €			254 442,63 €

Capacité de prélèvement sur Fonds de Roulement selon critères Région :

Fonds de Roulement 2023		Fonctionnement	
FdR disponible Service Général	122 794,27 €	Dotation globale de fonctionneme	224 989,00 €
		Dotation journalière	624,97 €
		Dotation sur 60 jours	37 498,17 €
FdR disponible Service Restauratio	113 659,82 €	Fonctionnement SRH annuel	126 578,89 €
		Fonctionnement SRH journalier	351,61 €
		Fonctionnement SRH sur 60 jours	21 096,48 €
		Ratio du besoin de fonctionnement sur 60 jours SG+ SRH	58 594,65 €
TOTAL FdR disponible	236 454,09 €		
CAPACITE DE PRELEVEMENT 2024		177 859,44 €	

L'Agent Comptable

Wilfrid LAMA



PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

Il est proposé au vote deux délibérations :

1) *La première porte sur l'arrêt des dépenses et recettes de l'exercice 2023 :*

- Le total général des dépenses sur l'exercice 2023 s'élève à **1 074 188.26 €**,
- Le total général des recettes sur l'exercice 2023 s'élève à **1 139 452.05 €**.

2) *La seconde porte sur l'affectation du résultat 2023 (+65 263.79 €) :*

Affectation du Résultat 2023	
affectés au FdR disponible du Service Général	73 335,54 €
affectés au FdR disponible du Service Restauration	-1 009,31 €
affectés au FdR immobilisé	-5 942,00 €
affectés au stock pédagogique	-2 219,89 €
affectés au stock alimentaire du SRH	1 099,45 €
	65 263,79 €

ANNEXES

2023

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT (3 calculs)

... par le "haut" de la balance

	DEBIT	CREDIT
CLASSE 1	1 031 347,03 €	1 426 047,12 €
Résultats de l'exercice (à intégrer en N+1)		65 263,79 €
CLASSE 2	1 357 107,83 €	1 151 586,58 €
<i>s/total</i>	2 388 454,86 €	2 642 897,49 €
MONTANT DU FR	254 442,63 €	

... par le "bas" de la balance

	DEBIT	CREDIT
CLASSE 3	17 988,54 €	
CLASSE 4	49 281,28 €	
Actif Débit (+) Passif Crédit (-)		344 102,40 €
CLASSE 5	596 724,17 €	
Actif Débit (+) Passif Crédit (-)		65 448,96 €
MONTANT DU FR	254 442,63 €	

... par le résultat de l'exercice

RESERVES DISPONIBLES	SG	c/ 106.81dispo	122 794,27 €
	SRH	c/ 106.87dispo	113 659,82 €
STOCKS	SG	c/ 106.81st SG	11 497,34 €
	SRH	c/ 106.87st SRH	6 491,20 €
Dépôts cautionnement		c/ 275	0,00 €
Précédent SG + SRH =			183 236,84 €
MONTANT DU FR			254 442,63 €

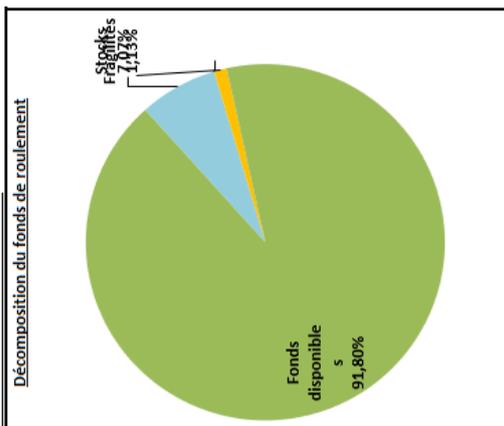
Variation M/N-1

71 205,79 €



ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS DE ROULEMENT SOUMISE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2024

ÉLÉMENTS DE CALCUL A RETRAITER SELON LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT IGAENR 2016-071		MONTANTS A LA CLÔTURE	
A	FONDS DE ROULEMENT COMPTABLE	Arrêté à la clôture de l'exercice précédent	254 442,63
1	FONDS DE ROULEMENT LIÉ A DES DÉPENSES FUTURES, PROBABLES OU CERTAINES	Provisions et dépréciations : 15,29,39,49,59	0,00
2		Dépôts et cautions reçus : 165	0,00
3	FDR AFFECTÉ A DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	Stocks	17 988,54
4		Créances douteuses : 416	93,03
5	ÉLÉMENTS DE FRAGILITÉ POTENTIELLE DU FONDS DE ROULEMENT	Créances supérieures à 1 an non provisionnées: 4111, 4631, 4112-1, 428	2 794,15
6		Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR locatif)	0,00
7	PART DU FONDS DE ROULEMENT DÉJÀ MOBILISÉE	Prélèvements sur FDR, votés au BP ou DBM	
B	FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE (= A-1-2-3-4-5-6-7)		233 566,91
C	MONTANT D'UNE JOURNÉE DE FONCTIONNEMENT (= Classe 6 décaissable [comptes 60 à 65 hors 658*] /360)		2 603,47



PRÉLÈVEMENT PROPOSÉ:

Prélèvements cumulés: 0,00

ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN JOURS DE FONCTIONNEMENT

Observations de l'ordonnateur: Explication du prélèvement:

Observations de l'agent comptable: Montant de la trésorerie:

SEUIL CRITIQUE ET MARGE DE PRÉLÈVEMENT

Seuil critique: 78 103,98

Marge disponible: 155 462,93

AVIS DU COMPTABLE: FAVORABLE DÉFAVORABLE

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Filière hôtellerie - restauration			Filière tertiaire		
Division	Capacité maximum	Remarques	Division	Capacité maximum	Remarques
1CAP2-CUI	12		1CAP2-EPC	12	
1CAP2-HCR	12		2CAP2-EPC	12	
1CAP2-P	12		1CAP1-EPC	12	
2CAP2-CUI	12		2MRC1	21	
2CAP2-HCR	12		2MRC2	20	
2CAP2-P	12		2MRC3	20	
2MHR1	20		2MRC4	20	
2MHR2	20		2GATL	27	
2MHR3	20		1MCV1	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
1MHR1	20	10 BAC PRO C et 10 BAC PRO CSR	1MCV2	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
1MHR2	20	10 BAC PRO C et 10 BAC PRO CSR	1MCV3	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
1MHR3	20	10 BAC PRO C et 10 BAC PRO CSR	1MA/MCVa	24	12 BAC PRO MA et 12 BAC PRO MCVa
TMHR1	22	11 BAC PRO C et 11 BAC PRO CSR	1AGOrA	24	
TMHR2	22	11 BAC PRO C et 11 BAC PRO CSR	TMCV1	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
TMHR3	22	11 BAC PRO C et 11 BAC PRO CSR	TMCV2	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
2STHR	24		TMCV3	24	12 BAC PRO MCVa et 12 BAC PRO MCVb
1STHR	18		TMA/MCVa	24	12 BAC PRO MA et 12 BAC PRO MCVa
TSRHR	18		TAGORrA	24	
MC-CDR	12		1BTS-MCO	20	
			2BTS-MCO	15	

SORTIES ET PROJETS 2024

à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé de la sortie ou du projet : **Mobilité 2024**

Lieu : **Pays-Bas**

Classe(s) concernée(s) : **1MCV2**

Nombre total d'élèves (*joindre la liste des élèves*) : **2**
dont internes :

Date prévisionnelle : **01/06/2024 au 29/06/2024**

Nom du chef de projet :
LAPOSTE Yanick

Coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone) :

Accompagnateurs (*y compris le chef de projet si accompagnateur*) :

1 accompagnateur pour 2 élèves la 1^{ère} semaine

1 accompagnateur pour 2 élèves la dernière semaine

ORGANISATION

Moyens de transport envisagés :

transport en commun

Avion

car (*joindre les devis*)

véhicule du lycée

déplacement à pied

Heure de départ prévue :

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - non

Heure de retour prévue :

Impact éventuel sur horaires dîner : oui - non

Lieu de rendez-vous :

Modalités d'information des familles:

courrier ou réunion d'information

autorisations parentales

sortie obligatoire (sur temps scolaire et gratuite pour les familles)

sortie facultative

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme de la sortie ou du projet :

Une mobilité de 4 semaines est prévue en juin 2024 (28 jours). 2 élèves de la section européenne en classe de première MCV iront effectuer leur PFMP dans des entreprises néerlandaises. Dans le cadre de notre partenariat avec l'école Deltion créé grâce au réseau NETINVET, nous envisageons d'envoyer 2 élèves en autonomie effectuer leur PFMP. Cette mobilité est expérimentale. Cela nous permettra de pérenniser ce partenariat et de le consolider en recevant des élèves de l'école partenaire et de renvoyer davantage d'élèves les années suivantes. Ce partenariat permettra ainsi de réduire les coûts de la mobilité. Des professeurs de l'école Deltion seront chargés de s'occuper sur place de l'encadrement des élèves : ils se chargeront de récupérer les élèves à la gare, de gérer le suivi dans l'auberge de jeunesse et en entreprise chaque semaine. Un professeur accompagnateur ira avec les élèves en train pour l'installation dans l'auberge de jeunesse et effectuera. La dernière semaine, un professeur évaluera les élèves en entreprise et raccompagnera les élèves en France.

Objectifs pédagogiques :

La section européenne permet aux élèves de développer leurs capacités en termes de réflexion et d'échange d'idées, tout en se familiarisant avec la culture des pays anglo-saxons. Ce cursus n'est donc pas une option « anglais renforcé ». Il suppose une certaine maîtrise de la langue qui devient un outil de communication et non plus le but de l'enseignement.

Au cours de leur année de première, les élèves ont la possibilité d'effectuer leur PFMP de 4 semaines à l'étranger dans une entreprise d'un pays de l'union européenne où la langue anglaise est parlée. Ils sont donc plongés en immersion dans le monde du travail pour développer de nouvelles compétences professionnelles et en immersion dans la culture du pays. C'est donc un réel enrichissement pour sa culture générale et une implication en tant que citoyen européen.

En terminale, les élèves doivent présenter un oral. Au terme de la formation et après validation de l'épreuve, les élèves reçoivent la Mention « section européenne » sur leur diplôme du baccalauréat.

Signature du Chef de projet

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

OUI

NON

A REVOIR

Commentaires :



Si projet sans impact financier, passage direct en commission permanente et conseil d'administration
Si incidence financière, remplir le volet financier (page suivante)

VOTE EN COMMISSION PERMANENTE OU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE ...22/04/2024...

ACCEPTE

REFUSE

- Ordres de mission pour les accompagnateurs
- Copie du projet aux DDFPT et aux CPE pour information
- Saisie du projet dans l'agenda Pronote

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244W	Établissement :	LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	ZWOLLE (Pays Bas)		
		Dates du voyage :	du 01/06/2024 au 29/06/2024		
		Nombre d'élèves :	2		
		Nombre d'accompagnateurs :	1	Classe(s) :	TMA / MCVa / MCVb

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).
 (2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET				BILAN FINANCIER							
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)				Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)							
Participation des familles soumise au vote du CA :		Part des accompagnateurs :		Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		<i>coût réel par participant :</i>	2 588,00 €	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>				Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!				
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	0,00 €	2	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser		Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	0,00 €	1	0,00 €	Régie d'avances	580,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	1	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	1 250,00 €	-----	1 250,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	1 152,00 €	-----	1 152,00 €		Subvention CT	-----	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	6 589,00 €	-----	6 589,00 €	Transport	908,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----		Hébergement	6 176,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites (virement aux familles)	100,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL	L'équilibre entre les recettes et les dépenses n'est pas respecté		8 991,00 €		7 764,00 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation
 lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
 justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
 Connaissance et information du nom du prestataire retenu
 justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
23,00 €	
7,00 €	

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS DES LYCÉES 2023

LYCEE ANTONIN CAREME (PROFESSIONNEL)

Lycée professionnel

SEINE-ET-MARNE - Établissement public

Taux de réussite au baccalauréat 2023

C'est la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Domaines	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Tous domaines	76	83	-7	169
Transformations	65	89	-24	34
Ensemble Production	65	89	-24	34
Spécialités plurivalentes des services	88	82	+6	24
Echanges et gestion	79	82	-3	92
Services aux personnes	63	81	-18	19
Ensemble Services	79	82	-3	135

Dans l'établissement, **76%** des **169** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite attendu, étant donné les caractéristiques des élèves, était de **83%**.

Le taux de réussite constaté est **inférieur de 7 points** au taux attendu, ce qui correspond à une valeur ajoutée pour l'établissement de **-7**.

Taux d'accès de la seconde, de la première et de la terminale au baccalauréat 2023

C'est la probabilité qu'un élève de seconde, de première ou de terminale obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans l'établissement, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Niveau	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée 2023
Seconde	53	61	-8	158
Première	69	73	-4	187
Terminale	80	84	-4	183

Un élève entré en seconde dans ce lycée a eu **53%** de chances d'y obtenir le baccalauréat. Le taux d'accès attendu, étant donné les caractéristiques des élèves, était de **61%**.

Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat constaté est **inférieur de 8 points** au taux attendu, ce qui correspond à une valeur ajoutée pour l'établissement de **-8**.

Taux de mentions au baccalauréat 2023

C'est la part de bacheliers avec mention parmi les élèves ayant passé le baccalauréat. Il rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat avec mention au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

Domaines	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nombre d'élèves présents au bac
Tous domaines	36	47	-11	169
Transformations	29	55	-26	34
Ensemble Production	29	55	-26	34
Spécialités plurivalentes des services	33	46	-13	24
Echanges et gestion	41	45	-4	92
Services aux personnes	21	46	-25	19
Ensemble Services	37	45	-8	135

Dans l'établissement, **36%** des **169** élèves présents au baccalauréat ont obtenu leur diplôme avec mention. Le taux de mentions attendu, étant donné les caractéristiques des élèves, était de **47%**.

Le taux de mentions constaté est **inférieur de 11 points** au taux attendu, ce qui correspond à une valeur ajoutée pour l'établissement de **-11**.

Annexe 8 - Tarification restauration scolaire 2024-2025

ANNEXE 8

**Tarifs de la restauration scolaires des lycées publics d'Île-de-France
applicables à la rentrée scolaire 2024-2025**

En application de la délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018, les tarifs de restauration 2024-2025 sont revalorisés compte tenu de la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation retenu. Tous les tarifs sont concernés, tarifs élèves, commensaux et autres usagers ainsi que le tarif de référence régional sauf pour la tranche de quotient familial A sur lequel un gel du tarif est appliqué par le vote de la présente délibération CP2024-118 du 28 mars 2024.

➤ **Indice 2023 et taux d'évolution des tarifs**

Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 - Cantines - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire		
Nomenclature. COICOP :	11.1.2.0.1	
Identifiant. Insee :	001765066	
Année civile	Base	Evolution N/N-1
2023	105,38	+1,98 %⁽¹⁾
2022	103,33	

(1) calcul du taux d'évolution 2023: $((105,38 / 103,33) - 1) * 100 = +1,98 \%$

➤ **Tarifs « élèves » rentrée 2024 : gel du tarif de la tranche A de quotient familial (QF) et revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,98% des tranches B à J :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
<i>POUR RAPPEL TARIFS AU TICKET RENTREE 2023 (*)</i>	0,50 €	1,74 €	1,94€	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €
TARIFS AU TICKET RENTREE 2024^(*)	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €

(*) L'EPLÉ APPLIQUE UNE RÉDUCTION DE 30 CENTIMES PAR REPAS SUR LES TARIFS DE LA GRILLE CI-DESSUS DANS LE CADRE

D'UNE FORMULE D'INSCRIPTION AU FORFAIT

➤ **Tarifs « commensaux et autres usagers » rentrée 2024 : revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,98%**

	Tarifs rentrée 2023	Tarifs revalorisés pour la rentrée 2024
Elève occasionnel	4,40 €	4,49 €
Stagiaires formation GRETA	4,40 €	4,49 €
Commensaux et formateurs GRETA, et agents régionaux (en formation, déplacements, ...) (1) :		
Indice ≤380	2,91 € (2)	2,97 €
Indice >381 et ≤466 :	4,61 €	4,70 €
Indice >466 :	5,72 €	5,83 €
Les publics hébergés (3) dans les restaurations scolaires des lycées franciliens ou des cités mixtes régionales (collégiens, élèves d'école élémentaire, commensaux...)	4,40 € ticket (4) 4,10 € forfait (4)	4,49 € ticket (4) 4,19 € forfait (4)
Passagers adultes (5)	6,81 €	6,94 €

(1) Ces tarifs sont soumis à la présentation d'un justificatif d'indice de rémunération en début de chaque année scolaire.

(2) Ce tarif s'applique aux agents Région sur présentation d'un justificatif d'indice de rémunération inférieur ou égal à 380. Il s'applique également aux apprentis en stage pratique au sein du lycée sur présentation d'un justificatif de stage.

(3) La tarification des publics hébergés concerne, tout convive déjeunant dans un restaurant d'accueil, lié par une convention entre son établissement de scolarisation ou d'appartenance (**hors lycées d'Île-de-France**) et l'établissement d'accueil, dit d'hébergement. L'hébergement entre lycées publics n'est pas concerné par cette tarification.

(4) Tarifs applicables hors dispositions spécifiques indiquées dans les conventions Région/Département relatives à la gestion des cités scolaires et conventions entre lycées publics d'Île-de-France.

(5) Est considéré comme passager adulte, tout adulte déjeunant dans l'établissement qui n'est ni un formateur GRETA, ni un agent régional en formation ou en déplacement, ni un commensal appartenant à l'établissement.

➤ **Tarifs de référence régional rentrée 2024 : revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,98%**

Tarif de référence régional en vigueur à la rentrée 2023	Tarif de référence régional valorisé à la rentrée 2024
3,30 € (*)	3,37 € (*)

*TARIF DE REFERENCE DANS LE CADRE DES FORMULES D'INSCRIPTION AU FORFAIT : - 0,30 €.

PFMP 2023 - 2024 Sections Hôtelières

Calendrier modifié au 08 04 2024

CLASSES	PERIODE	Nombre de Semaines
1 CAP2 C	08 janvier au 26 janvier 2024	3
	03 juin au 28 juin 2024	4
2 CAP2C	06 novembre au 1 ^{er} décembre 2023	4
	11 mars au 05 avril 2024	4
1 CAP2 HCR	08 janvier au 26 janvier 2024	3
	03 juin au 28 juin 2024	4
2 CAP2 HCR	06 novembre au 1 ^{er} décembre 2023	4
	11 mars au 05 avril 2024	4
1 CAP2 P	08 janvier au 26 janvier 2024	3
	03 juin au 28 juin 2024	4
2 CAP2 P	27 novembre au 22 décembre 2023	4
	26 février au 22 mars 2024	4
2 MHR 1,2,3	15 janvier 09 février 2024	4
	27 mai au 21 juin 2024	4
1 MHR 1,2,3	26 février au 05 avril 2024	6
T MHR 1,2,3	25 septembre au 20 octobre 2023	4
	15 janvier au 09 février 2024	4
2 STHR	26 février au 15 mars 2024	3
	10 juin au 05 juillet 2024	4
1 STHR	11 mars au 05 avril 2024	4
MCCDR	25 septembre au 13 octobre 2023	3
	27 novembre au 22 décembre 2023	4
	26 février au 29 mars 2024	5

Périodes de Formation en Milieu Professionnel
Formations tertiaires
 Année scolaire 2023/2024

2GATL	4 au 23 décembre 2023 10 au 28 juin 2024	3 semaines 3 semaines
1AGORA	15 janvier au 10 février 2024 3 au 29 juin 2024	4 semaines 4 semaines
TAGORA	25 septembre au 21 octobre 2023 6 novembre au 2 décembre 2023	4 semaines 4 semaines
2MRC1	6 au 25 novembre 2023 10 au 29 juin 2024	3 semaines 3 semaines
2MRC2	6 au 25 novembre 2023 10 au 29 juin 2024	3 semaines 3 semaines
2MRC3	6 au 25 novembre 2023 10 au 29 juin 2024	3 semaines 3 semaines
1MCV1	27 novembre au 23 décembre 2023 3 au 29 juin 2024	4 semaines 4 semaines
1MCV2	27 novembre au 23 décembre 2023 3 au 29 juin 2024	4 semaines 4 semaines
1MCV3	27 novembre au 23 décembre 2023 3 au 29 juin 2024	4 semaines 4 semaines
1MA/MCVA	27 novembre au 23 décembre 2023 3 au 29 juin 2024	4 semaines 4 semaines
TMCV1	25 septembre au 21 octobre 2023 15 janvier au 10 février 2024	4 semaines 4 semaines
TMCV2	25 septembre au 21 octobre 2023 15 janvier au 10 février 2024	4 semaines 4 semaines
TMCV3	25 septembre au 21 octobre 2023 15 janvier au 10 février 2024	4 semaines 4 semaines
TMA/TMCVA	25 septembre au 21 octobre 2023 15 janvier au 10 février 2024	4 semaines 4 semaines
1CAP2 EPC	22 janvier au 10 février 2024 3 juin au 29 juin 2024	3 semaines 4 semaines
2CAP2 EPC	27 novembre au 23 décembre 2023 11 mars au 6 avril 2024	4 semaines 4 semaines
1CAP1 EPC	13 novembre au 2 décembre 2023 15 janvier au 10 février 2024 11 mars au 6 avril 2024	3 semaines 4 semaines 4 semaines